



Session ordinaire 2012-2013

CG/vg

P.V. FI 30
P.V. CEB 18

Commission des Finances et du Budget

et

Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 26 avril 2013

Ordre du jour :

Evolution de la situation budgétaire

*

Présents : M. François Bausch, M. Fernand Boden, M. Alex Bodry, M. Fernand Etgen, M. Gast Gibéryen, M. Norbert Hauptert, M. Lucien Lux, M. Claude Meisch, M. Roger Negri, M. Gilles Roth, M. Marc Spautz, M. Michel Wolter, membres de la Commission des Finances et du Budget

Mme Diane Adehm, Mme Anne Brasseur, M. Félix Braz, M. Lucien Clement, M. Fernand Diederich, M. Félix Eischen, M. Fernand Etgen, M. Gast Gibéryen, M. Lucien Lux, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis remplaçant Mme Martine Mergen, M. Marc Spautz, membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

M. Xavier Bettel, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Robert Weber, Observateurs

M. Luc Frieden, Ministre des Finances
M. Jeannot Waringo, Directeur de l'Inspection générale des Finances
M. Georges Heinrich, Directeur du Trésor
M. Romain Heinen, Directeur de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines
M. Guy Heintz, Directeur de l'Administration des contributions directes
Mme Véronique Piquard, du Ministère des Finances
Mme Caroline Guezennec, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Martine Mergen, membre de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

*

Présidence : Mme Anne Brasseur, Président de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire, M. Michel Wolter, Président de la Commission des Finances et du Budget

*

Monsieur le Ministre présente l'évolution des recettes et dépenses de l'administration centrale à l'aide de trois tableaux repris en annexe (annexes 1 à 3) après avoir rappelé que les trois premiers mois de l'année ne sont pas représentatifs pour l'évolution budgétaire de l'année en cours et ne se prêtent donc pas à une extrapolation sur l'année entière.

Il fournit les précisions suivantes :

- Les recettes courantes de l'Etat (tableau 3) ont augmenté de 289,4 millions d'euros (+10.6%) par rapport à l'année précédente.
- Les recettes provenant de l'impôt sur les collectivités ont augmenté de 60 millions d'euros par rapport à celles encaissées au cours du même trimestre en 2012. Sur l'année entière, le budget 2013 ne prévoit cependant qu'une variation minimale de ces recettes par rapport à l'année précédente.
- L'impôt sur les salaires et traitements connaît une progression de 56 millions d'euros par rapport au premier trimestre 2012. Cette augmentation est surtout liée à celle de la masse salariale et à l'introduction du nouveau taux d'imposition maximal.
- Les recettes de la TVA progressent d'environ 139 millions d'euros par rapport à celles du même trimestre de l'année 2012. Ce montant comporte environ 50 millions d'euros directement liés à l'augmentation des recettes issues du commerce électronique et 60 millions d'euros provenant de la consommation nationale. La vente d'huiles minérales a rapporté 8 millions d'euros de moins qu'au premier trimestre 2012.
- Les recettes provenant de la taxe d'abonnement ont légèrement augmenté. Il est rappelé que leur niveau est en lien direct avec l'évolution des marchés boursiers.
- La progression des dépenses atteint 5,2% (tableau 1) alors que sur l'année elle devrait atteindre les 3,5%. La différence entre ces deux taux s'explique par le fait que l'Etat transfère toujours 2 mois d'avances à la sécurité sociale au mois de janvier et qu'un certain nombre de transferts internationaux sont effectués en début d'année.

Le ministre conclut qu'au premier trimestre 2013 l'évolution des recettes et des dépenses est globalement en ligne avec les prévisions budgétaires sous-jacentes à l'élaboration du budget 2013.

Aux questions posées par les membres des commissions sont apportées les réponses suivantes :

- Les remboursements au titre de TVA aux entreprises à effectuer par l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines affichent un retard de 35 millions d'euros. Ce retard est surtout lié au fait qu'une société importante ait oublié de soumettre sa déclaration trimestrielle dans les délais, alors que les chiffres y relatifs donnaient droit à des remboursements substantiels.

- L'évolution des recettes de la TVA issues du secteur de la construction est la suivante au premier trimestre 2013 :

Construction de bâtiments : -1,5 million d'euros (-24%)

Génie civil : -821.000 (- 8%)

Travaux de construction spécialisés : -1,4 million d'euros (-3,18%)

Total secteur construction : -3,7 millions d'euros (-6,18%)

- Quant à l'impôt sur le revenu des collectivités, les soldes étaient pratiquement nuls au premier trimestre 2012. Au premier trimestre 2013, ils atteignent environ 17%. Les avances 2013 sont légèrement en hausse par rapport à celles de 2012. Quant à l'impôt commercial communal, les soldes s'élevaient à 11% au premier trimestre 2012 et atteignent 21% pour la même période de 2013. Les avances sont en hausse de 10 millions d'euros par rapport à 2012.

Luxembourg, le 29 avril 2013

La secrétaire,
Caroline Guezennec

Le Président de la Commission des Finances
et du Budget,
Michel Wolter

Le Président de la Commission du Contrôle
de l'exécution budgétaire,
Anne Brasseur

Annexes :

- 1 - Administration centrale 2013 – Evolution des recettes et des dépenses
- 2 - Administration centrale 2013 – Evolution des recettes et des dépenses (SEC 95)
- 3 - Situation des recettes courantes de l'Etat au 31 mars 2013

2013



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

1.

Administration centrale 2013

Evolution des recettes et dépenses

	Situation fin mars			
	2012	2013	variation	
			en millions	en %
Dépenses.	3 612,0	3 799,2	+ 187,2	+5,2%
Recettes.	2 933,7	3 163,9	+ 230,2	+7,8%
Solde	-678,3	-635,3	-	-

Notes: les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

20
13

Administration centrale
Evolution des recettes et dépenses
(SEC 95)

	Situation fin mars			
	2012	2013	variation	
			en millions	en %
Dépenses				
1. Consommation intermédiaire	214,3	213,4	- 0,9	-0,4%
2. Formation de capital	201,8	179,9	- 21,9	-10,9%
3. Rémunération des salariés	618,5	657,1	+ 38,7	+6,3%
4. Subventions (Services publics d'autobus, logement...)	197,7	190,2	- 7,5	-3,8%
5. Revenus de la propriété (intérêts débiteurs)	7,2	0,8	- 6,4	-89,1%
6. Prestations sociales autres qu'en nature (Chômage, RMG...)	305,2	308,6	+ 3,5	+1,1%
7. Prestations sociales en nature	7,0	4,5	- 2,6	-36,5%
8. Autres transferts courants (Pensions, Maladie, Famille, Communes) ..	1 941,8	2 123,3	+ 181,5	+9,3%
9. Transferts en capital	116,3	122,9	+ 6,7	+5,7%
10. Corrections sur actifs non financiers non produits	2,2	-1,5	- 3,8	-168,0%
Dépenses totales	3 612,0	3 799,2	+ 187,2	+5,2%
Recettes				
11. Impôts sur la production	1 308,4	1 416,0	+ 107,6	+8,2%
12. Impôts courants sur le revenu	1 326,9	1 457,6	+ 130,7	+9,8%
13. Autres recettes	298,4	290,3	- 8,1	-2,7%
Recettes totales	2 933,7	3 163,9	+ 230,2	+7,8%
Solde	-678,3	-635,3	-	-

Notes: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

SITUATION DES RECETTES COURANTES DE L'ETAT AU 31 MARS 2013

(tous les montants sont exprimés en mio. EUR)	Recettes au 31.03			Budget	Compte prov.	Compte	Variation 11/12	
	2013	2012	2011	2013	2012	2011	en mio. EUR	en %
I. Contributions directes	1 496,1	1 362,4	1 563,0	5 963,3	5 600,9	5 472,1	133,7	9,8
1. Collectivités [1]	336,7	276,8	529,1	1 560,0	1 536,9	1 573,8	60,0	21,7
2. Assiette [1]	174,3	182,8	153,1	690,0	627,8	577,4	-8,5	-4,7
3. Salaires et traitements	743,2	687,2	658,1	2 660,0	2 470,5	2 314,2	56,0	8,2
4. Impôt de solidarité	48,6	26,6	23,9	377,3	216,7	209,6	22,1	83,0
5. Revenus de capitaux	29,0	44,7	59,3	230,0	301,3	303,9	-15,7	-35,0
6. Fortune [2]	78,3	63,8	72,8	275,0	267,5	256,0	14,5	22,8
7. Retenue libératoire nationale sur intérêts	19,7	22,3	18,8	35,0	39,9	34,5	-2,6	-11,8
8. Contribution de crise [3]	4,5	1,7	1,8	5,0	13,6	90,6	2,8	168,5
9. Retenue sur revenus d'épargne (non-résidents)	45,5	39,7	32,3	50,0	42,8	32,7	5,9	14,8
10. Jeux de casino (recettes brutes)	3,4	3,6	3,7	22,0	21,9	23,2	-0,2	-6,6
11. Contributions directes - autres	12,9	13,4	10,0	59,0	62,1	56,0	-0,5	-3,7
<i>Pour mémoire: impôt commercial communal [2]</i>	124,1	100,4	296,9	580,0	602,0	711,6	23,7	23,6
II. Douanes & accises	353,1	347,9	331,0	1 363,8	1 390,3	1 312,3	5,2	1,5
12. Recettes UEBL brutes	257,6	256,8	247,4	1 020,0	1 023,3	1 010,8	0,8	0,3
Versements nets à la Belgique effectués	0,0	0,0	32,9
Versements nets à la Belgique à effectuer	55,0	0,0	0,0
Recettes brutes moins vers. effectués/à effectuer	257,6	256,8	247,4	965,0	1 023,3	977,9	0,8	0,3
13. Droits d'accises sur huiles minérales	45,3	46,3	40,3	225,0	199,8	173,6	-1,0	-2,1
14. Droits d'accises sur cigarettes	25,1	21,6	19,5	85,0	83,1	74,6	3,5	16,0
15. Taxe sur les véhicules automoteurs (brute)	18,2	17,0	16,3	70,0	60,9	63,1	1,3	7,5
16. Douanes & accises - autres	6,9	6,2	7,5	18,8	23,2	23,0	0,7	10,7
III. Enregistrement & domaines	1 137,9	974,1	976,1	4 169,3	3 991,4	3 681,6	163,8	16,8
17. Droits d'enregistrement	37,9	32,7	27,2	158,0	145,0	134,6	5,1	15,6
18. Taxe sur la valeur ajoutée (recettes brutes) [4]	906,2	767,2	760,4	3 235,2	3 060,3	2 763,0	138,9	18,1
19. Taxe d'abonnement [5]	164,1	146,1	162,3	600,0	612,4	617,9	18,0	12,3
20. Taxe sur les assurances	8,3	8,3	7,5	38,0	42,5	38,5	0,0	0,1
21. Enregistrement & domaines - autres	21,4	19,7	18,7	138,1	131,3	127,6	1,7	8,7
<i>Pour mémoire : Droits de succession [6]</i>	23,8	13,0	16,9	47,0	67,5	47,9	10,8	83,0
TOTAL DES RECETTES [I+II+III]	2 987,1	2 684,4	2 870,1	11 496,4	10 982,6	10 466,0	302,7	11,3
IV. Trésorerie de l'Etat	20,7	34,0	45,4	286,3	325,2	369,2	-13,3	-39,0
TOTAL DES RECETTES [I+II+III+IV]	3 007,8	2 718,4	2 915,5	11 782,7	11 307,8	10 835,2	289,4	10,6

[1] Avances trimestrielles dues en mars, juin, septembre et décembre.

[2] Avances trimestrielles dues en février, mai, août et novembre.

[3] La contribution de crise, à charge des personnes physiques, est perçue sur tous les revenus professionnels, de remplacement et du patrimoine pour l'année 2011. Le taux de la contribution de crise est fixé à 0,8 %.

[4] La TVA brute est répartie comme suit: (a) recettes à titre de ressources propres à verser à l'UE, (b) contribution assise sur le RNB à verser à l'UE, (c) alimentation du fonds communal de dotation financière et (d) quote-part des recettes brutes à transférer au budget ordinaire des recettes.

[5] Avances trimestrielles dues en janvier, avril, juillet et octobre.

[6] Recette en capital